

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 21 mars 2018, à 18 h 30, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière et
Mme Joannie Lamothe, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

18-03-059

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, MERCREDI 21 MARS – 18 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PLAN D'ACTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL
4. PROJET DÉPOSÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL
 - 4.1 Panneau d'affichage électronique
 - 4.2 Amélioration de la patinoire et du parc pour enfants au Chalet des loisirs
5. AUTORISATION À L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LA SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LE FDT – VOLET PACTE RURAL

6. FONDS DES ÉOLIENNES
7. DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de PATRICE GOUPIL

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

18-03-060 3 PLAN D'ACTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer des projets dans le Fonds de développement des territoires – volet pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'assurer que les projets répondront aux besoins du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rédigé un plan d'action pour se faire et que celui-ci a été présenté lors d'une consultation publique à la population ;

Sur proposition de GUYLAINE BEDARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le plan d'action pour le Fonds de développement des territoires – volet pacte rural tel que présenté.

Adoptée.

4. PROJET DÉPOSÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL

18-03-061

4.1 PANNEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d’un panneau d’affichage électronique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser des fonds disponibles dans l’enveloppe du Fonds de développement des territoires – volet pacte rural ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉPOSER une demande d’aide financière, au montant de 18 057.85\$ au Fonds de développement des territoires – volet pacte rural pour le projet d’acquisition d’un panneau d’affichage électronique et que la municipalité s’engage à verser une somme de 4 514.46\$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

18-03-062

4.2 AMÉLIORATION DE LA PATINOIRE ET DU PARC POUR ENFANTS AU CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux d’amélioration sur la patinoire extérieure et au parc pour enfants au Chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser des fonds disponibles dans l’enveloppe du Fonds de développement des territoires – volet pacte rural ;

Sur proposition d’Yvan Paquet

Il est résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉPOSER une demande d’aide financière, au montant de 86 672.91 \$ au Fonds de développement des territoires – volet pacte rural pour le projet d’amélioration de la patinoire et du parc pour enfants au Chalet des loisirs et que la municipalité

s'engage à verser une somme de 21 668.23 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

18-03-063

5. AUTORISATION À L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LA SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LE FDT – VOLET PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer des projets au Fonds de développement des territoires – volet pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté l'adjointe administrative pour s'occuper de ce dossier ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Mme Joannie Lamothe, adjointe administrative, pour la signature des protocoles d'entente et le suivi des dossiers pour le Fonds de développement des territoires – volet pacte rural.

Adoptée.

6. FONDS DES ÉOLIENNES

Comme la municipalité n'a pas prévu de budget pour réaliser un projet dans le cadre du programme de visibilité du Fonds des éoliennes, elle proposera à la FADOQ d'utiliser les sommes disponibles pour déposer un projet.

18-03-064

7. DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière pour réaliser la mise à jour de sa politique des aînés (Démarche Municipalité Amie des Aînés) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait jusqu'à la fin mars 2018 pour réaliser cette démarche mais qu'en raison des

élections municipales et du changement du conseiller responsable, la démarche n'a pu être réalisée dans les délais ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DEMANDER une prolongation de douze (12) mois maximum afin de pouvoir compléter la mise à jour de la politique des aînés (Démarche Municipalité Amie des Aînés).

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Michel Gingras demande s'il est possible d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire respecter le règlement municipal concernant l'entreposage des véhicules non immatriculés. Tous les membres du conseil sont d'accord à faire appliquer le règlement à l'assemblée des citoyens concernés.

18-03-065

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 43.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Coté, directrice générale et secrétaire-trésorière